

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de HERY, légalement convoqué le 22 janvier 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Madame Chantal CHARBONNIER, Maire.

Etaient présents : J. POTHERAT, C. PARET, P. ROUSSELLE, M.C. SAMPIC, A. ROLLET, P. SIMON, A. MUZIOT, N. VINCENT, V. LOWYCK, P. MERCIER, M. GEFFROY

Etaient absents excusés : B. BELARGENT (pouvoir à A. ROLLET), G. GAVILLON, MC CHATELAIN (pouvoir à C. CHARBONNIER), C. CORNELIS (pouvoir à P. ROUSSELLE), S. DELCROIX (pouvoir à MC SAMPIC)

Madame ROLLET est élue secrétaire de séance.

Mme le maire demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour Monsieur Bernard MUZIOT, ancien garde champêtre et policier municipal durant 21 ans, décédé le 21 décembre dernier.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 DECEMBRE 2017

2– FINANCES

- Autorisation d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement

3–ANIMATIONS

- Animations 2018 - tarifs

4– TRAVAUX

- Validation projet tranche 2 et 3 réhabilitation assainissement – consultation – demande de subventions
- Maitrise d'œuvre carrefour des feux – choix du bureau d'études

5– URBANISME

- Rétrocession parcelle Trou Bourreau – transformateur électrique

6 – COMMERCES

- Loyer supérette

7 AFFAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2017
--

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – FINANCES

Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement

Délibération n° DEL2018/1 : Autorisation d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement

Un des principes de la comptabilité publique précise que toute dépense peut être engagée seulement si les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Avant le vote du budget de l'année N, en fonctionnement, une dérogation existe et permet à l'ordonnateur (maire) d'engager des dépenses à hauteur de 25% des crédits de l'année N-1.

En investissement, cette dérogation de fait n'existe pas (sauf pour les dépenses obligatoires telles que les remboursements d'emprunt). Une délibération doit donc être prise en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISER le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 170 000 €.

-	Bâtiments	100 000 €
-	Voirie	50 000 €
-	Matériel/Logiciels	20 000 €

3 – ANIMATIONS

M. ROUSSELLE prend la parole.

Tarifs animations 2018

Délibération n° DEL2018/2 : Tarifs animations 2018

La commission animation propose des activités pour les enfants pendant les vacances scolaires, autre que le bowling, patinoire ou escalade. Ces activités telles que le karting ou l'accrobranches ont un coût plus élevé.

La commission propose donc que la participation financière soit différente selon les activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE les participations aux animations à compter du 1^{er} janvier 2018 de la manière suivante :

- Bowling, patinoire, poney, escalade, ... 1 € par enfant et par séance.
- Karting, canoë, ... 3 € par enfant et par séance.

Mme le maire souligne que certaines animations n'ont pas connu le succès attendu (pas ou peu de participants). Pour rappel, ces sorties comprennent le transport et l'animation suivi d'un goûter offert par la commune.

La commission « animation » souhaite cependant organiser, sur le même principe, des sorties pour les familles (théâtre). Une sortie au Théâtre municipal d'Auxerre est programmée le samedi 3 février.

4 – TRAVAUX

Réhabilitation du réseau d'assainissement 2^{ème} et 3^{ème} tranche

Délibération n° DEL2018/3 : Réhabilitation des réseaux d'assainissement – 2^{ème} et 3^{ème} tranche – VALIDATION DU PROJET et DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à la 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement réalisée en 2016, il était convenu de travailler sur les bassins versant de Sevry et de la Barbottière mais aussi de changer le poste de refoulement de l'usine et des Baudières. Tous ces travaux seront programmés en 2 tranches supplémentaires.

- Tranche 2 = bassin de Sevry + poste de refoulement de l'usine
- Tranche 3 = bassin de la Barbottière + poste de refoulement des Baudières

Après une réunion de travail le 19 janvier 2018 avec le bureau d'études SAFEGE, la SAUR (déléataire du réseau) et l'Agence de l'Eau (partenaire financier), il convient de lancer la consultation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE le projet tel que présenté.

AUTORISE le maire à lancer la consultation pour ces travaux de réhabilitation 2^{ème} et 3^{ème} tranche.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

AUTORISE le maire à consulter pour le levé topographique.

Pour information, le montant estimé des travaux de la 2^{ème} tranche est de 370 025 € HT pour les réseaux (lot 1) et 123 660 € HT pour le poste de refoulement (lot 2).

Le montant estimé des travaux de la 3^{ème} tranche est de 496 950 € HT.

Au vu des montants estimés par lot et par tranche, les demandes de subventions seront étudiées plus rapidement au sein des services de l'Agence de l'Eau.

En parallèle de ces travaux, un diagnostic sera mené notamment sur les branchements des particuliers. A la suite, la commune exercera une maîtrise d'ouvrage et mandatera une entreprise qui effectuera des travaux de remise en conformité, travaux facturés ensuite aux propriétaires.

Aménagement du carrefour des feux et des rues adjacentes – maîtrise d'oeuvre

Délibération n° DEL2018/4 : Aménagement du carrefour des feux et des rues adjacentes – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

En 2009, sur demande du Département, la commune s'est rendue acquéreuse de la maison située au carrefour des feux afin de la démolir et laisser la place à un aménagement sécurisé des lieux.

Depuis, le Département a réalisé plusieurs esquisses d'aménagement dont une a retenu l'attention des élus (giratoire ovale).

Pour mener à bien ce projet d'envergure qui comprend l'aménagement propre du carrefour mais aussi la sécurisation des rues adjacentes (aménagements de sécurité et trottoirs), il convient de faire appel à un bureau d'études.

Un appel d'offres a été lancé le 6 novembre 2017. Deux propositions ont été reçues.

Après analyses des dossiers, la commission d'appel d'offres propose de retenir le bureau d'études ECMO (Auxerre) qui propose des honoraires à hauteur de 3.75% du montant des travaux estimés. La valeur technique des 2 candidats était identique.

Pour information, la durée d'étude de ce type de projet est d'environ 12 mois et la durée de réalisation de travaux d'environ 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (A. MUZIOT)

RETIENT le bureau d'études ECMO (Auxerre) pour un montant d'honoraires de 3.75% du montant des travaux estimés à l'Avant Projet.

Mme le maire rappelle l'historique de ce dossier, notamment les études réalisées par le Conseil Départemental. Les travaux sont conséquents car les réseaux devront être repris. Cependant, cet axe St Florentin/Auxerre est de plus en plus fréquenté et la priorité reste la sécurité des riverains et des piétons.

5 - URBANISME

Plan Local d'Urbanisme

Mme LOWYCK fait un compte-rendu de l'avancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme.

Afin d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la DDT doit fournir le porté à connaissance qui reprend toutes les servitudes existantes sur le territoire. Un diagnostic utile au schéma du réseau des eaux pluviales doit également être réalisé. Un devis est en attente pour cette mission.

Dans le cadre de ce PLU, un diagnostic agricole doit également être réalisé. Une réunion avec les propriétaires agricoles exploitants est fixée au mercredi 28 février à 10h30.

Une réunion publique sera organisée mercredi 16 mai à 19h00 afin de présenter le PADD qui devra ensuite être validé par les services de l'Etat.

Rétrocession parcelle Trou Bourreau – transformateur électrique

Délibération n° DEL2018/5 : Rétrocession de parcelles Trou Bourreau – transformateur électrique.

Lors du bornage divisant la parcelle appartenant à M. BLIN située au Trou Bourreau, il s'avère qu'une parcelle supportant le transformateur électrique (20m²) peut être rétrocédée à la commune

M. BLIN propose à la commune la rétrocession de cette parcelle pour un montant de 37€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE la rétrocession de la parcelle appartenant à M. BLIN pour un montant de 37€ le m² soit un montant total de 740 €.

AUTORISE le maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier
DIT que les frais de notaire seront à charge de la commune.

Mme le maire précise que le prestataire ERDF ne souhaite plus, dans la mesure du possible, installer de nouveaux équipements dans le domaine privé car cela génère des servitudes. Le transformateur sera donc intégré dans le domaine public de la commune.

6 - COMMERCES

Loyer de la supérette

Délibération n° DEL2018/6 : Loyer de la supérette – gratuité de 3 mois

M. HARRANDOU a été reçu le 15 janvier pour faire le point sur l'évolution de sa situation. Il a fait part de ses difficultés financières liées notamment à son stock.

Au vu des éléments présentés, la commission « commerces » propose de prolonger la gratuité du loyer de la supérette de 3 mois soit jusqu'au 31 mars 2018.

Une nouvelle rencontre sera programmée en mars pour faire un bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 3 abstentions (A. MUZIOT, P. SIMON, P. MERCIER)

ACCORDE la gratuité du loyer de la supérette à M. HARRANDOU pour les mois de janvier à mars 2018.

Mme le maire précise que les difficultés rencontrées sont également dues au fait qu'à ce jour, Mr HARRANDOU n'a toujours pas réussi à vendre son commerce à Coulanges-La-Vineuse.

7 – QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Police municipale

La commune d'Héry a, depuis plusieurs années, émis le souhait au niveau de la communauté de communes, de réfléchir sur un projet de police intercommunale. A ce jour, ce type d'organisation n'est pas envisagé au niveau intercommunal.

Cependant, la commune de St Florentin propose les services de sa police municipale par le biais d'une convention. Les missions possibles sont celles du pouvoir de police du maire. Les agents qui interviennent sur le territoire communal restent sous la responsabilité du maire qui a le pouvoir de décision sur les interventions et sur les sanctions qui peuvent être prises.

Le coût de ce service est de 2500€/an pour 1 heure hebdomadaire de présence sur le territoire.

Mme le maire propose de prévoir une présentation du service par le responsable de la police municipale de St Florentin lors de la prochaine réunion de conseil.

Terrain de foot

M. ROUSSELLE informe le conseil que le rapport d'un second bureau d'études fait encore apparaitre des désordres malgré les travaux de reprise par l'entreprise IDVERDE sur le terrain stabilisé. Le maitre d'œuvre va de nouveau réclamer à l'entreprise des travaux de conformité.

Plan Communal de Sauvegarde

Distribution de la mise à jour 2018.

Dates à retenir

Samedi 3 février	Sortie Théâtre à Auxerre
Vendredi 9 février	Réunion plénière du nouveau comité de foire (20h)
Dimanche 11 février	Démonstration de force athlétique (Salle polyvalente)
Mardi 13 février	Sortie patinoire
Vendredi 23 février	Remise des récompenses des maisons illuminées (18h30)
Lundi 26 février	Conseil municipal (19h)
Mardi 27 février	Commission des finances (19h30)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la réunion du 29 janvier 2018

année	n° ordre	code	objet
2018	DEL1	FINA	Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement
2018	DEL2	ANIM	Tarifs animation 2018
2018	DEL3	TRAV	Réhabilitation réseaux d'assainissement 2è et 3è tranche - validation projet
2018	DEL4	TRAV	Aménagement du carrefour des feux et des rues adjacentes - choix maitre d'œuvre
2018	DEL5	URBA	Rétrocession parcelle Trou Bourreau - transformateur électrique
2018	DEL6	COMM	Loyer de la supérette

SIGNATURES

Nom	Présent	Absent	Pouvoir à	Signature
Chantal CHARBONNIER	X			
Jack POTHERAT	X			
Christine PARET	X			
Patrick ROUSSELLE	X			
Marie-Claude SAMPIC	X			
Annick ROLLET	X			
Bernard BELARGENT		X	A ROLLET	
Guy GAVILLON		X		
Marie-Christine CHATELAIN		X	C. CHARBONNIER	
Pascale SIMON	X			
Alain MUZIOT	X			
Corinne CORNELIS		X	P. ROUSSELLE	
Sylvie DELCROIX		X	MC SAMPIC	
Nathalie VINCENT	X			
Philippe MERCIER	X			
Virginie LOWYCK	X			
Michel GEFFROY	X			